

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2016
sur convocation en date du 11 avril 2016**

Présents : Messieurs TEXIER, COVELA-RODRIGUEZ, CHEVALIER, GALLAIS, GUILLOT,
Mesdames ALBERT, GUIBERTEAU, RICHAUD, CHENET, BEAUBEAU.

Absents (excusés) : Monsieur DECQ a donné pouvoir à Mme GUIBERTEAU, Monsieur GANTHY a donné pouvoir à Mme ALBERT, M. ARROYO-BISHOP a donné pouvoir à M. TEXIER

Secrétaire de séance : Mme BEAUBEAU

Ordre du jour :

- 1) **Adoption du PV du Conseil Municipal du 8 avril 2016**
- 2) **Budget**
 - **Compte de gestion 2015**
 - **Compte administratif 2015**
 - **Affectation des résultats**
 - **Budget primitif 2016 et taux d'imposition communaux**
- 3) **Questions diverses**

1) Adoption du PV du Conseil Municipal du 8 avril 2016

Il a été omis de mentionner que la demande de modification de l'ordre du jour du conseil municipal du 8 avril 2016 avait été votée par les conseillers.

Vote : 12 Pour 1 Abstention (absent au conseil municipal du 08-04)

2) Budget

Monsieur le Maire présente par vidéo-projection, un document qu'il a réalisé en collaboration avec monsieur GANTHY et Madame HARVOIRE et qui met en correspondance les résultats 2014-2015 et le projet de Budget 2016.

Les grandes lignes du budget 2016 sont :

- le maintien en l'état des taux communaux d'imposition

- l'entretien de voirie : 23698,40€

- la prise en compte du « Puits Pollué » (19 775,08 € en 2014), (12 070,16 € en 2015). L'analyse de l'eau par un laboratoire agréé a déterminé -de 0,1 mg d'hydrocarbure par litre, ce qui n'est plus très important, mais qui ne permet, ni la consommation, ni l'arrosage.

Pour contrôler l'évolution de ce sinistre, le pompage obligatoire de vérification va donc continuer sur un rythme de 1 par an et une analyse d'eau par an (prévision au Budget : 940€)

- les dépenses à faire dans le cadre de l'Ad'AP (mises aux normes de tous les bâtiments publics pour l'accessibilité handicap)

- la baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat : -15.3% par rapport à 2015 et -25.55% par rapport à 2014

- les économies réalisées sur la dépense d'électricité avec la modification des contrats ERDF (contrat du début des années 2000 type Tempo bleue avec six tarifs) et le blocage de la température de la salle des fêtes à 21°. L'analyse sera faite précisément en fin d'année car la prise en compte de ces nouveaux contrats a été faite au mois de **Mai 2015** et il nous faut une année complète de consommation pour une évaluation correcte (hiver-été). D'ores et déjà, on peut remarquer que la facture d'électricité pour la salle des fêtes était de :

Janvier 2015 : consommation de 12677 kWh pour 2245,03 € ttc (17,71 c€/kWh)

Janvier 2016 : consommation de 10072 kWh pour 1480,78 € ttc (14,70 c€/kWh)

Des modifications en cours sur les contrats de gaz devraient nous permettre de faire aussi des économies....

Monsieur le Maire regrette que nos efforts sur la gestion de la commune et nos bons résultats soient « masqués » par les baisses de dotations de l'Etat.

On imagine toutes les difficultés à établir un budget sans faire des économies sur les dépenses de fonctionnement.

- le rattrapage (dette de 1500€ à ERDF) de 3 éclairages publics non déclarés (lettre de rappel d'ERDF de 2013 non traitée)

- l'achat d'un véhicule technique tri-benne « digne de ce nom » (véhicule Renault occasion, 9000€)

- le projet d'achat (3500€) d'un pack électrique multi-outils (batterie haute puissance, souffleur, taille-haie). La batterie étant dans le dos, les outils sont moins lourds et les charges sont réparties. Cela participe à la prise en compte par la municipalité des pathologies des employés et à la réduction des nuisances des outils thermiques en zone urbaine (bruit et gaz d'échappement).

- le maintien d'une politique d'investissement dont :

les travaux du Pont Dormant, Voirie, Parking bord de Charente, Projet école, Lotissement des écoles (6 parcelles), Sécurité Routière, modification du PLU, amélioration des activités pour les scolaires et accueil tourisme autour de notre Patrimoine (Expositions, Verger Patrimonial, Site LPO, Trame Verte et Bleue), travaux de remise en état de notre Patrimoine

- le maintien des subventions aux associations.

Monsieur le Maire souhaiterait que toutes les associations locales ayant des activités locales bénéficient de la même subvention (160 €). Monsieur COVELA-RODRIGUEZ demande à ce que l'ATEPE bénéficie de la même subvention que l'année dernière (200€) pour asseoir son bon fonctionnement. Madame BEAUBEAU, comme monsieur le Maire émettent des réserves. Il est consenti d'allouer 200 € pour cette année. Monsieur le Maire demande qu'on signifie aux associations, à l'occasion de la notification de subvention, que les demandes et bilans soient obligatoirement déposés au 01 Mars pour un vote en conseil Municipal des dites subventions et non en dernière minute avant le Budget (certaines associations n'ayant toujours pas répondu).

Compte de gestion

Présentation du Compte de Gestion

Vote : Tous Pour

Compte administratif 2015

Présentation du Compte Administratif

M. Texier se retire (non exprimé ainsi que sa procuration).

Le conseil élit monsieur GALLAIS président de séance

M. Gallais fait voter le compte administratif 2015

Vote : Tous Pour

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015			
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard GALLAIS, doyen d'âge,			
vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :			
Investissement			
Dépenses	Prévus :	371 672,00	
	Réalisé :	183 061,56	
	Reste à réaliser :	0,00	
Recettes	Prévus :	371 672,00	
	Réalisé :	300 357,26	
	Reste à réaliser :	0,00	
Fonctionnement			
Dépenses	Prévus :	695 990,46	
	Réalisé :	603 045,97	
	Reste à réaliser :	0,00	
Recettes	Prévus :	695 990,46	
	Réalisé :	733 977,78	
	Reste à réaliser :	0,00	
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :		117 295,70	
Fonctionnement :		130 931,81	
Résultat global :		248 227,51	

Affectations des résultats 2015

Présentation de l'Affectation des Résultats

Vote : Tous Pour

AFFECTATION DES RESULTATS 2015	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Pierre TEXIER, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 14/04/2016.	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	26 187,89
- un excédent reporté de :	104 743,92
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	130 931,81
- un excédent d'investissement de :	117 295,70
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	117 295,70
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	130 931,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	130 931,81
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	117 295,70

Budget primitif 2016 et Taux 2016

Présentation du Budget Primitif 2016

et proposition des taux d'imposition communaux 2016 (maintien des taux 2015)

Vote : Tous Pour

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Pierre TEXIER,	
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :	
Investissement	
Dépenses :	374 257,35
Recettes :	374 257,35
Fonctionnement	
Dépenses :	717 148,45
Recettes :	717 148,45
Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	374 257,35 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	374 257,35 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	717 148,45 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	717 148,45 (dont 0,00 de RAR)

3) Questions diverses

M. Chevalier souhaiterait embaucher une personne pour un contrat court afin de mettre aux nouvelles normes : la salle de foot, la salle des fêtes, les salles voûtées et l'Église.

M. Texier estime qu'il faut attendre d'avoir le retour sur les dossiers Ad'AP et notamment sur nos demandes de dérogations pour les salles voûtées, l'Église et la salle du foot, car si nous n'avons pas de dérogation d'utilisation du fait de notre règlement ZPPAUP (protection Patrimoine), nous serons obligés de fermer certaines salles face au coût trop important des travaux.

Il faudra aussi étudier cette possibilité en fonction de l'effectif du personnel présent.

Monsieur le Maire fait part de sa position de réduire le personnel des agents techniques en fonction des possibilités que donne ou donnerait la loi si elle devait changer. Il constate en effet que pour accomplir leur mission, les règles imposent de plus en plus de qualifications et certifications aux agents techniques (comme celles d'obtenir un certificat pour conduire un tracteur-tondeuse, changer une ampoule électrique, répandre des produits phytosanitaires). En conséquence, ces agents sont de plus en plus souvent partis en mission (avec toutes les dépenses que cela imposent aux collectivités) pour obtenir des certificats qui ne sont plus valables au bout de quelques mois.

Tout en conservant un effectif pour les travaux spécifiques du village, il serait plus rationnel de faire appel, ponctuellement, à des entreprises spécialisées.

Mme Chenet nous fait part de son déménagement et de son départ de la Métropole et va démissionner.

Mme Guiberteau sera référente pour la préparation du bulletin municipal.

Fin de séance : 00h40